

Annexe 1
Rapport moral 2021



Rapport moral

2022

**Présenté en assemblée générale
le 9 juin 2023**

Le mot du président

L'année 2022 a été celle du retour à la liberté d'exécution pour l'ensemble de nos activités et cela a été un immense plaisir de retrouver les versions entièrement en présentiel de nos actions.

L'expérience acquise pendant les périodes de restrictions liés aux conditions sanitaires nous ont par ailleurs permis d'optimiser certaines activités depuis la POFM avec ses cours en ligne jusqu'au salon Culture et Jeux Mathématiques et ses diffusion en direct et son concours de calcul mental.

Je ne sais plus quels qualificatifs employer pour décrire toute l'admiration que j'ai pour les bénévoles et employés tellement le bilan de cette terrible période de restrictions sanitaires puis de la reprise qui aurait dû être compliqué mais est finalement favorable, démontrant un engagement et une solidité, de la part de toutes et tous, qui me semblent hors normes.

Il est évident que l'association dans son ensemble a appris à convertir les difficultés en actions positives avec une facilité déconcertante ce qui me rend particulièrement serein pour son avenir immédiat.

Sommaire

I - Vie de l'association	4
Le conseil d'administration	4
Le bureau	4
Les Ressources humaines	4
Les CDD et CDI	4
Les ressources numériques	5
La structuration	5
La gouvernance	5
La gestion administrative et financière	6
Les finances	6
La recherche de fonds	6
La communication	6
II - Vie des actions	7
1) Alkindi	7
2) Action internationale	8
3) Stages mathC2+	11
4) Un texte un mathématicien	12
5) Salon culture et jeux mathématiques	14
6) Projet remédiation en classe de seconde	16
7) Préparation olympique française de mathématiques	17
8) Journées filles, maths, informatique : une équation lumineuse (JFMI)	0
9) Rendez-vous des jeunes mathématiciennes et informaticiennes	0
10) Tournoi français des jeunes mathématiciennes et mathématiciens	0
11) International Tournament of Young Mathematicians	0
13) Parlons Maths	0
III - Tendances pour 2023	0
Périscolaire, scolaire et international	0
Administratif et financier	0

Introduction

2022 marque la première année de retour à une situation stabilisée après la crise sanitaire. Les activités ont pu avoir lieu en présentiel, avec un retour à des modalités plus classiques.

Cependant, le choix a été fait de mettre à profit l'expérience acquise lors de la pandémie pour offrir des actions dématérialisées et hybrides. Par ailleurs, ce changement a eu un impact significatif sur la localisation des publics touchés en 2022.

En prolongement, le début de l'année 2023 montre une structuration nouvelle et progressivement stabilisée. Le renouvellement 2022 des instances a en particulier participé à un "rajeunissement" et à une "féminisation" du Conseil d'administration et du Bureau.

I - Vie de l'association

Le conseil d'administration

Mohamed ABDI ; Anne CORTELLA (ADIREM) ; Sébastien PLANCHENAU (APMEP) ; Jean AYMES ; Razvan BARBAUD ; Mathieu BARRÉ ; Tatiana BELIAEVA ; Hakima BERDOUZ ; Aline CAHUZAC ; Julien CASSAIGNE ; Perrine CHADEYRAS ; Véronique CHAUVEAU ; Marie-José PESTEL (CIJM) ; Christian DUHAMEL ; Emmanuelle FEAUX DE LACROIX ; François FINKBEINER ; Isabelle GALLAGHER (FSMP) ; Mathilde HERBLOT ; Karim ZAYANA (Inspection générale de mathématiques) ; Matthieu LEQUESNE ; François LO JACOMO ; Benoit LOISEL ; Antoine MARTIN ; Aviva SZPIRGLAS (MATH.en.JEANS) ; Anaïs MEUNIER ; Jean-Louis PIEDNOIR ; Fabrice ROUILLIER ; Guillaume SAËS ; François GAUDEL (Science Ouverte) ; Jean-Michel MARIN (SFDS) ; Olivier GOUBET (SMAI) ; Fabien DURAND (SMF)

Le Conseil d'administration (élection précédente) s'est réuni le 4 février et le 14 juin en 2021. Celui élu en juin 2022 s'est réuni le 29 novembre 2022.

Le bureau

Le bureau 2022-2023 se compose de : Aline CAHUZAC ; Véronique CHAUVEAU (vice-présidente) ; Christian DUHAMEL ; François FINKBENER (trésorier) ; Antoine MARTIN (secrétaire) ; Anaïs MEUNIER ; Fabrice ROUILLIER (président) ; Guillaume SAËS.

Les Ressources humaines

• Les CDD et CDI

- b. Nassima Djebbar : en 2022, Nassima Djebbar a bénéficié d'une convention de stage pour l'organisation du Salon. Courant Septembre, un nouveau contrat d'apprentissage a été signé pour une durée d'une année jusqu'à septembre 2023. Dans ce cadre elle intervient sur la mise en oeuvre des actions Alkindi et les RJMI
- c. Cynthia Filipe : Embauchée en CDD à temps partiel (35 heures par mois) sur le premier semestre 2022, elle est depuis octobre 2022 recrutée à temps plein sur la Communication globale de l'association et l'organisation du Salon
- d. Elisa Quenton : embauchée à temps partiel pour la gestion des actions Alkindi, les RJMI et les conférences BNF, a souhaité évoluer dans le cadre de son projet de parcours professionnel et a quitté l'association fin juin 2022.

• Les stagiaires

- a. Nassima Djebbar : stagiaire pour l'organisation du Salon 2022

• Les ressources mises à disposition

- a. Claudine Billod : intervient dans le cadre d'un mécénat de compétences Société Générale, à hauteur de 50% d'un temps plein principalement sur les volets financement (réponses aux Appels à projet) et l'organisation du salon.

- b. François Finkbeiner : est intervenu dans le cadre d'un mécénat de compétences Société Générale, à hauteur de 50% d'un temps plein principalement sur les volets financement (réponses aux Appels à projet) et l'organisation du salon. Cette mise à disposition s'est terminée fin octobre 2022.

D'autre part, Animath a recours aux services de Marion Lafage, assistante comptable, dont l'association Math.en.Jeans nous cède contre rémunération les services deux jours par semaine.

Les ressources numériques

Depuis fin 2017, l'association a opéré un virage numérique, en ré-architecturant ses sites web, puis, pendant la période de restrictions sanitaires, en ré-architecturant les serveurs utilisés, mais également en développant des solutions utiles aux activités en ligne. Par exemple des serveurs de visio-conférence et de diffusion ont été mis en place. C'est aussi le cas pour d'autres éléments nécessaires à une meilleure gestion des activités, par exemple des services d'inscriptions. Deux actions ont des besoins lourds et sont autonomes sur la majeure partie de leurs outils numériques : la POFM et le TFJM. Le développement et la maintenance de tous ces services est assurée par très peu de bénévoles, la stabilité dans le temps étant assurée par le président.

En 2022, nous avons effectué une forme de crash test en déplaçant tous les services d'un serveur à un autre, permettant ainsi de noter les installations insuffisamment pérennes. A noter également que Emmy D'Anello qui assurait une grosse part de la maintenance générale est contrainte de diminuer sa présence.

La structuration

L'association s'organise progressivement comme une fédération d'actions les plus indépendantes possibles avec une gestion centralisée des ressources administratives.

L'aspect fédéral se traduit par :

- des communications ciblées (sites web, twitter, etc.);
- une gestion autonome du coeur des actions (équipe et contenu scientifique);
- une gestion concertée des ressources financières (dialogue budgétaire pour la création du budget 2022) et humaines permettant de s'adapter rapidement aux périodes de forte activité (levées de fonds, finales et cérémonies diverses).

La gouvernance

Le rôle du président a été allégé progressivement depuis fin 2017, les grandes lignes de sa fonction sont assez clairement redessinées. Il est désormais essentiellement président du conseil d'administration et garant de la bonne exécution des décisions prises par ce conseil.

La gestion administrative et financière

Les outils de gestion principalement bureautiques permettent le suivi des subventions, le suivi de la trésorerie et enfin l'élaboration des budgets prévisionnels et des bilans financiers des exercices comptables.

Les finances

L'exercice 2022 a été bénéficiaire de 27 K€ (budget prévisionnel déficitaire d'environ 10 K€), dans un contexte de reprise des actions en présentiel (plus onéreux que les actions en distanciel) combinée avec des dispositifs en distanciel selon les besoins.

La recherche de fonds

La réponse aux appels à projets a été grandement simplifiée d'une part par la mise en place d'outils budgétaires adaptés permettant d'avoir très rapidement des budgets (global, dédié à une action) et d'autre part par l'établissement de fiches sous un format imposé : chiffres marquants, bilan année N-1, projets année N. Les actions ont également été particulièrement dynamiques pour obtenir des soutiens locaux.

La communication

La communication interne

La communication interne a été mise à rude épreuve pendant les deux années précédentes (2020 et 2021) de par les multiples contraintes liées à la situation sanitaire. Nous avons mis en place un bureau virtuel ("Slack") qui s'est avéré efficace pour les actions "nationales", le salon et la gestion des employé.e.s. Chaque action a de son côté mis ses propres outils en place et ceux-ci semblent également avoir bien fonctionné. Il nous restait cependant à améliorer le liant "virtuel" entre les actions et la direction générale d'Animath. Cette démarche a été poursuivie en 2021 puis 2022 et chacun y trouve désormais ses marques.

Un recensement a été mis en place par Cynthia Filipe pour la future mise en place d'une newsletter, regrouper et informer les différents bénévoles engagés dans les différentes actions.

Nous avons fait appel, grâce à ce recensement, aux différents bénévoles, anciens participants des diverses actions, pour mener à bien les actions en cours, telles que les RJMI en Ile de France, le concours Alkindi et Un texte un mathématicien.

La communication externe

Cynthia, en contrat depuis 2021, à repris le poste de chargée de communication de l'association, elle a mis en place un plan de communication pour les différentes actions en parallèle avec Nassima pour Alkindi et les RJMI. Toutes deux ont établi un calendrier pour les différentes publications sur les réseaux sociaux : Instagram, Facebook et Twitter pour maintenir les comptes en vie et informer le grand public sur les différentes échéances des actions.

II - Vie des actions

1) Alkindi



a) Présentation

Le concours Alkindi est un concours de cryptographie. Il s'adresse à tous les élèves de 4e, 3e et 2de, pour leur faire découvrir de façon ludique les fondements mathématiques, informatiques et logiques de la cryptanalyse en déchiffrant des codes secrets. Le concours comporte trois tours et une finale, il s'étale de décembre à mai. A la suite du troisième tour, les lauréats de chaque académie sont invités à rencontrer des équipes de chercheurs et chercheuses en cryptographie dans les laboratoires de leur région.

Le concours est organisé en partenariat avec l'association France-ioi et est principalement sponsorisé par la DGSE. La première édition a eu lieu lors de l'année scolaire 2015-2016.

b) Bilan 2022

Ils et elles ont présenté leurs activités de recherche à la première équipe de chaque académie. L'ensemble des lauréats n'a pas pu bénéficier de ces visites à cause d'une levée des mesures sanitaires pas intégralement actées.

Pour l'année scolaire 2021-2022, la participation au premier tour a été de 54 000 élèves. 74 élèves ont été sélectionnés pour participer à la finale le 18 mai 2022, qui s'est déroulée à l'école Normale Supérieure, pour la première fois depuis 3 ans en présentiel. La reprise à la normale des activités scientifiques a permis d'organiser certaines visites de laboratoires, des chercheurs et chercheuses ont pu recevoir certains élèves.

Pour l'année scolaire 2022-2023, plus de 52000 élèves de classe de quatrième, troisième et seconde ont participé au premier tour du concours Alkindi entre le 5 décembre 2022 et le 20 janvier 2023. La participation a de nouveau augmenté et commence à se stabiliser, même si nous n'avons pas atteint la barre des 60 000 comme en 2019-2020.

c) Action en cours (2023)

Le deuxième tour s'est déroulé pendant tout le mois de février, selon le même format qu'en 2021 et 2022 : il est ouvert à tous et toutes, et une participation au premier tour n'est pas nécessaire. 52 000 jeunes ont participé. Le troisième tour s'est déroulé en deux parties : une phase d'entraînement, où les élèves pouvaient s'exercer autant de fois que souhaité sur les exercices, du 1^{er} mars au 20 avril, et une phase d'épreuve, du 20 mars au 14 avril. Cette épreuve en temps limité (1h30) a repris les types d'exercices proposés pendant l'entraînement. A la fin du 3e tour, les 20 meilleures équipes parmi les deux meilleures de chaque académie seront sélectionnées pour la finale, le 10 mai. Les visites de laboratoire proposées aux lauréat·es sont en cours d'organisation.

Cette année a lieu la quatrième édition du concours Alkindi suisse, organisé par l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL).

d) Projets (2024)

Le concours sera reconduit pour une 9^e édition pour l'année 2023-2024. Le nombre de participants se stabilise progressivement (17 000 pour la première année, 47 000 pour la deuxième, 52 000 la troisième, 60 000 la quatrième, 64 000 la cinquième, 47 000 la sixième, 54 000 l'an dernier et 52 000 cette année).

2) Action internationale

a) Présentation



Animath s'est engagée en direction de l'Afrique, pour y promouvoir les activités périscolaires, avec l'objectif de contribuer à faire émerger des groupes de lycéens très motivés susceptibles d'entreprendre des études supérieures scientifiques. En insistant sur l'importance d'une présence significative (au moins 33 %) des filles. Démarrée au Cameroun en 2010, cette coopération s'est étendue à plusieurs pays. La présence des lycéennes, parfois majoritaires, est assurée dans presque toutes les opérations engagées.

Le projet Animath & Campus-France.

Signature fin 2018 et pour 5 ans d'une convention renouvelée en 2023 avec Campus-France pour la création au niveau lycéen de clubs de maths périscolaires et de sessions intensives d'une semaine dans huit pays africains, développant l'esprit "recherche et innovation", En 2019, 8 sessions furent organisées dans 6 pays, pour 450 élèves et 150 professeurs : Sénégal, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Congo-Brazza, Congo-Kinshasa, Cameroun.

La pandémie Covid a suspendu les opérations prévues après 2019. Des opérations nouvelles suivies à distance ont toutefois pu être réalisées :

- *au Cameroun, lycée de Nkongsamba* : Olympiade Francophone et concours Alkindi (350 participants).
- *au Sénégal* ; diffusion en 2020 d'énigmes mathématiques et de vidéos de vulgarisation via la télévision privée Télé-Ecole. Public d'environ 6000 élèves.

Pour mémoire Russie : Sollicité par le Centre de culture russe à Paris, rattaché à l'ambassade, Animath a co-organisé en octobre 2021 avec des mathématiciens russes un colloque à distance sur les activités périscolaires en mathématiques. Ce succès devait être suivi en juin 2022 par la participation de mathématiciens russes au Salon culture et jeux mathématiques de Paris. La guerre en Ukraine a porté un coup fatal à cette opération.

b) 2022 et 2023 : Actions post-Covid et perspectives

La reprise post-Covid fut difficile. Les liens actifs sont maintenant la réalité dans 5 pays africains, bientôt 6. Nous favorisons les coopérations entre deux équipes bien identifiées de mathématiciens motivés, l'une dans le pays et l'autre en France. Pour toute demande de coopération, c'est une condition pour entamer ou poursuivre tout échange.

Il y a deux composantes : l'une touchant un public assez large, (clubs lycéens, AlKindi, TJM, animations de vulgarisation, ...), l'autre plus restreinte (au plus 12 élèves) dans le cadre d'une préparation à distance à l'Olympiade Francophone ou du concept Maths.En.Jeans.

Cameroun à Ngonksamba, proche de Yaoundé, avec l'équipe de PromoMaths qui a déjà implanté avec succès en 2022 les concours Alkindi et OFM et prépare une école d'été fin août 2023. Plusieurs lycées sont concernés et les clubs en place.

Madagascar à Fianarantsoa, une équipe dynamique de jeunes mathématiciens anime depuis fin 2021 des clubs lycéens "IMATEMATIKO", acquérant son autonomie en étant suivie depuis Paris par deux animateurs (un doctorant français à Madrid et un professeur d'informatique franco-malgache à Paris-Cité) et soutenue par l'université locale. Une session en décembre 2022 a rassemblé 80 élèves, co-encadrée par le professeur, une seconde en avril 2023 avec les deux animateurs français et la participation active d'une dizaine de lycées et d'une équipe d'enseignants locaux. Plus la présence d'officiels académiques et d'une Attachée de notre ambassade. Une dizaine de clubs fonctionnent dans les lycées. Un cofinancement de l'AUF a été obtenu début 2023 par les élèves des clubs.

Djibouti: L'association "ADAM-Maths" (Association Djiboutienne pour le Développement des Activités périscolaires en Mathématiques) a été officiellement créée avec le soutien des autorités académiques par des professeurs et inspecteurs de maths pour répondre à la coopération avec Animath. Elle s'organise bien, a fondé des clubs actifs dans plusieurs lycées, et introduit Alkindi, ainsi que des mini-sessions intensives de 2 ou 3 jours. Elle est suivie depuis Paris par un jeune mathématicien de la POFM qui s'est déjà rendu sur place durant une semaine en décembre 2022.

Congo-Kinshasa. Relance de la relation entamée en 2015 avec la SDIC, Société pour le Développement Intégral du Congo, interrompue en 2020 pour cause de Covid. En avril 2023, la quatrième édition du "Festival des maths de Kinshasa", a rassemblé 150 élèves, en parité filles-garçons, co-encadrée par deux mathématiciens de l'Université de Perpignan et une dizaine de leurs professeurs, avec présence de l'ambassade de France. Les discussions sont en cours pour élaborer une feuille de route pour les 18 mois à venir. Le suivi par Animath doit être assuré par une équipe renforcée de Perpignan.

Sénégal. Relation coordonnée en France par une équipe comptant 3 mathématiciens franco-sénégalais, et des universitaires de Paris-Saclay et du club "Les maths autrement" de Grenoble. Au Sénégal, une équipe de jeunes chercheurs et professeurs de lycée se constitue et élabore plusieurs projets. Du 6 au 13 mai 2023, 4 animateurs venus de France ont rassemblé plusieurs centaines d'élèves et des professeurs dans quatre "lycées d'excellence". Ceci en collaboration avec le programme "Force-N" de l'Université Virtuelle du Sénégal dont les objectifs sont proches de ceux d'Animath : renforcer auprès des lycéens l'attractivité des études scientifiques et l'intérêt des filles.

Les projets proposés sont : implanter dans ces lycées les premiers clubs lycéens de maths dans l'esprit de ceux de Grenoble ou Marseille ; définir dans le lycée d'excellence de Diourbel un club de préparation à l'Olympiade Francophone suivie par un membre de la POFM ; poursuivre la relation établie avec l'association SWMA des femmes mathématiciennes sénégalaises ; créer une association de maths périscolaires s'inspirant des activités d'Animath ; établir une coopération entre le Comité français des jeux mathématiques et l'association MathSolo , ainsi qu'une relation avec AIMS-Sénégal.

Niger : à la demande et avec le soutien de l'ambassade de France, discussions en cours avec les membres de l'ENS de Niamey et la Société nigérienne de mathématiques, pour un suivi à distance de clubs lycéens. Deux "lycées d'excellence" ont donné leur accord. A Paris un membre de la POFM est volontaire pour suivre l'affaire. Une mission Animath y est

prévue en juin. Les discussions à distance avancent bien et cela pourrait démarrer en septembre 2023.

Un site internet est mis en place : <https://animath-international.fr/partenariats/>

Accessible à nos partenaires africains, il doit progressivement permettre une mise en commun des ressources et un partage des expériences.

Perspectives

La reprise post-Covid est engagée sur ces 6 pays dont 3 étaient absents avant 2020 (Djibouti, Madagascar, Niger). Dans chaque pays nous insistons sur la nécessaire existence d'une association de mathématiciens, chercheurs et/ou professeurs de lycée, impliqués et motivés dans les activités périscolaires. Avec de plus en plus le **principe de subsidiarité** : Animath ne fait pas ce qui, avec une préparation commune en amont, peut être réalisé avec les ressources humaines disponibles sur place. Donc des stages ou sessions intensives réalisés sur 2 ou 3 jours avec présence d'Animath réduite à l'indispensable.

Le but est la création dans chaque pays participant d'une structure nationale favorisant les activités périscolaires pour les élèves les plus motivés. Cela implique de participer à la formation à l'encadrement de ces activités.

3) Stages mathC2+



a) Présentation

Le projet MathC2+ est un programme en partenariat avec le ministère de l'Education Nationale et la fondation Sciences mathématiques de Paris visant à encourager les talents dès la classe de 4^{ème} et conquérir de nouveaux territoires et des publics pour lesquels la science n'est pas traditionnellement un choix d'orientation. Ce programme a pour objet l'organisation de stages de mathématiques s'adressant à des élèves motivés à partir de la 4^{ème}, sur la base du volontariat. Le public visé est prioritairement les élèves à potentiel qui ne bénéficient pas dans leur entourage d'un environnement propice au développement d'un projet d'études scientifiques à long terme.

Ces stages sont organisés localement par les équipes pédagogiques pilotées par des IA-IPR en lien avec un partenaire universitaire, un centre de recherche ou une entreprise partenaire ; les interventions pédagogiques sont assurées par des professeurs de lycée et de collège, de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), des universitaires, des chercheurs ou des doctorants.

b) Bilan 2022

En 2022 la crise sanitaire étant passée, la capacité à organiser des stages est revenue pour les équipes locales. 54 314 euros ont été accordés pour 27 stages organisés regroupant 854 élèves (3 604 jours.élèves).

Le programme reste très sensible aux changements d'équipe, même si des stages sont désormais renouvelés régulièrement, comme à Lille, La Réunion, Nice, Caen, Rennes...

La gestion financière du programme et son pilotage général sont pleinement assumés par la Société mathématique de France. Animath a un rôle d'appui plutôt logistique.

c) Action en cours (2023)

Le programme retrouve une situation classique après les années COVID.

d) Projets (2024)

Des objectifs forts sont définis et annoncés pour le programme en termes d'augmentation du nombre de stages. Le pilotage du programme s'investit pleinement pour susciter un maximum de stages et dépasser significativement les résultats déjà bons de 2019. Par ailleurs, l'enjeu du financement devient de plus en plus prégnant.

4) Un texte un mathématicien

a) Présentation

Créé en **2005**, "Un texte, un mathématicien" est un cycle de **quatre conférences mathématiques gratuites** organisées principalement à l'attention des élèves de première et terminale, des professeurs du second degré, des étudiants mais sont également accessibles au grand public. Ces conférences ont lieu quatre fois par an **le mercredi à 18h30** à la Bibliothèque Nationale de France.

Le conférencier ou la conférencière choisit un texte mathématique datant d'au moins plusieurs dizaines d'années, qui l'a particulièrement influencé. À partir de ce texte, de son auteur et de son histoire, le conférencier montre de quelle manière une problématique ancienne débouche sur des questions actuelles et des recherches mathématiques en cours.

Depuis la création, **plus de 6000 élèves y ont assisté**. La participation des élèves se fait sur inscription :

- **collective pour les classes**, l'enseignant se chargeant d'inscrire et d'accompagner ses élèves. Ces inscriptions sont gérées par l'Association Animath ;
- **individuelle** pour les élèves qui participent d'eux-mêmes sans enseignant-e et tout autre personne intéressée. Ces inscriptions sont gérées par la Société Mathématique de France (SMF)

En complément de l'inscription collective, les enseignant-es ont la possibilité de demander à rencontrer un chercheur ou une chercheuse en mathématiques, bénévole pour l'association Animath, afin de découvrir pendant une heure son sujet de recherche, son parcours et de préparer avec lui/elle la conférence principale. De plus, la BnF propose de visiter, avant la conférence, ses locaux lors d'une visite guidée organisée par des médiateurs scientifiques de l'institution.

b) Bilan 2022

En 2022, le chargé de programmation de la BnF est Richard Dao, le responsable pour la SMF est Pierre-Antoine Guihéneuf et le travail de coordination pour Animath a été assuré par Guillaume Saës.

Quatre conférences ont eu lieu :

- 19 janvier 2022 : "Hammersley, feux de forêt, porosité et réseaux" par Marie Théret (Université Paris-Nanterre)
- 09 février 2022 : "Hermite et les mystères de l'exponentielle" François Charles (Université Paris Saclay)
- 23 mars 2022 : "De Joseph Plateau à Jean Taylor, des bulles de savon bien inspirantes" par Olivier Druet (Institut Camille Jordan, Lyon)
- 13 avril 2022 : "Les singularités d'Olga Oleinik" par Anne-Laure Dalibard (Sorbonne Université)

c) Action en cours (2023)

Cette année, **4 conférences** étaient initialement prévues, malheureusement suite à des problèmes personnels graves, une conférencière a été contrainte d'annuler son intervention.

- **18 janvier 2023** : “**Décrire mathématiquement les gaz : Le défi de Boltzmann**” - Laure Saint-Raymond (Professeure à l'Institut des Hautes Etudes Scientifiques)
- **8 février** : “**Blaise Pascal, Géomètre du hasard**” - Grégory Miermont (Professeur à l'ENS de Lyon)
- **22 mars 2023** : “**Peut-on entendre la forme d'un tambour ?**” - Virginie Bonnaille-Noël (Directrice de recherche au CNRS) (**CONFÉRENCE ANNULÉE**)
- **12 avril 2023** : “**Legendre : À la recherche de solution entière**” - David Harari (Professeur à l'université Paris-Saclay)

Ces conférences ont attiré 829 participants dont 450 lycéens et lycéennes franciliennes :

- Le 18 janvier - **241 personnes** : 157 individuels et **84 scolaires**
- Le 8 février - **296 personnes** : 122 individuels et **174 scolaires**
- Le 22 mars - annulée
- Le 12 avril - **292 personnes** : 100 individuels et **192 scolaires**

La possibilité d'assister aux conférences en ligne a permis de faire venir un nouveau public lycéen comme le grand public.

Cette année, **6 chercheurs** ont accepté de participer en tant que pré-conférencier pour rencontrer les lycéens avant leur(s) conférence(s). Pendant plus d'une heure, ces chercheurs ont pu expliquer leurs propres travaux de recherches mais ont surtout préparé les élèves à l'exposé principal en leur donnant de premières explications. Ainsi, une centaine d'élèves ont pu avoir accès à cette activité.

d) Projet (2024)

Le cycle est reconduit en 2024 avec davantage de moyens pour adapter les conférences pour le grand public. En effet, la BnF et SMF ont proposé diverses solutions afin d'avoir des exposés plus accessibles et mieux orientés. Par exemple, la mise en place systématique d'un contrôle du contenu et d'une répétition une semaine avant la conférence.

Du côté d'Animath, nous avons proposé de mieux échanger avec les établissements afin de fournir des notions clés qui seront abordées lors de la conférence afin de permettre aux enseignants de mieux s'y préparer. Par exemple, l'idée de notions/mots clés est une piste envisagée.

De plus, la SMF et Animath ont décidé d'étendre le champ d'action de l'action en dehors de Paris et donc de proposer ce type de conférence dans les Universités de Paris 13 et Paris-Est Créteil (anciennement Paris 12). L'objectif est de pouvoir attirer davantage d'établissements scolaires excentré de Paris afin d'offrir ce type de culture mathématique et scientifique aux élèves dans des secteurs moins favorisés de ce type d'action.

5) Salon culture et jeux mathématiques

a) Présentation

Depuis 2020, un consortium de 13 associations, fondations et sociétés savantes qui a repris la responsabilité de l'organisation du salon. Pour ce faire, un comité de pilotage se tient à fréquence régulière permettant la prise de décision. Animath prend en charge l'organisation opérationnelle y compris aux plans administratif et financier.

Rappelons que, depuis sa création en 2000, il attire chaque année environ 25 000 participants place Saint Sulpice à Paris, petits et grands, amateurs, curieux, tous venus célébrer les mathématiques dans le plaisir du partage, de la curiosité et de la découverte.

b) Bilan 2022

L'année 2022 a été celle du retour du Salon place St Sulpice complété par un dispositif de streaming en direct et en différé permettant d'élargir le public à de nouvelles zones géographiques.

Le salon s'est déroulé entre le 2 et le 5 juin 2022.

Outre l'appui du consortium, les ressources opérationnelles ont été mobilisées pour l'organisation du salon : le recrutement d'une stagiaire à temps plein complété par un temps partiel (35 heures par mois) pour la réalisation de tous les développements nécessaires (site internet, dispositif de visioconférence, ...) et la mise à disposition à hauteur de 30% de deux personnes dans le cadre du mécénat de compétences Société Générale.

Les aspects techniques ont pu être stabilisés notamment vis-à-vis de l'accompagnement des exposants et des conférenciers. Au total nous avons pu proposer un programme de conférences et d'animations très riche : discussions de lycéens avec Nicole El Karoui, spectacles de musique mathématiques, contes,

Dans ces conditions, le bilan chiffré du salon est satisfaisant : les données de participation correspondent à un renouveau en termes de participations :

- 8 000 visites ont pu être dénombrées sur le site salon-math.fr.
- Environ 5 000 scolaires sont venus avec leurs professeurs place St Sulpice.
- Environ 12 000 visites place St Sulpice

Les exposants et les conférenciers ont répondu présents. Leurs évaluations sont nettement positives. Plusieurs interventions ont été mises à disposition en différé (replay) sur le site permettant d'élargir l'impact du salon au-delà des 4 journées début juin.

Les bilans formalisés ont été présentés au consortium afin de préparer les orientations pour l'édition 2023.

c) Action en cours (2023)

Le consortium de 13 associations, fondations et sociétés savantes assure le pilotage de l'organisation du salon 2023. Le salon sera hybride en présentiel place St Sulpice et en distanciel. Un riche programme est conçu. Le nombre d'exposants permet de saturer la place disponible sur la place St Sulpice.

d) Projets (2024)

L'enjeu pour 2024 sera de déterminer les conditions d'organisation permettant de combiner les avantages d'un salon en présentiel place Saint Sulpice, d'initiatives en région, avec des diffusions et des reportages qui viendront compléter la mise à disposition de jeux, d'informations et de ressources pédagogiques diverses sur le site du salon annuel. L'enjeu principal sera de définir par le consortium la conception d'un salon non déficitaire avec une vigilance sur les dépenses et un élargissement des sources de financement.

6) Projet remédiation en classe de seconde

a) Présentation

En partenariat avec d'autres associations de médiations mathématiques et informatiques, Animath a déposé le projet 'Adaptatif' seconde, qui consiste à créer un outil numérique contre le décrochage scolaire pour les élèves et les professeurs de classe de seconde. Le rôle d'Animath dans ce projet est de rassembler des activités péri-scolaires, qui seront, dans un premier temps, proposées aux enseignants de classes de seconde participant à une initiative nationale pour aider les élèves en décrochage.

b) Bilan 2022

Le projet a été déposé en juin 2021 avec une dizaine d'autres associations, dont une partie (enseignante) s'occupera de mettre à disposition des ressources pédagogiques, tandis qu'Animath représentera les associations et les initiatives périscolaires, celles-ci pouvant aller de la pièce de théâtre jusqu'aux jeux en ligne. La bourse obtenue pour ce projet a permis d'engager un stagiaire en informatique pour s'occuper de la mise en place de la plateforme en ligne.

c) Action en cours (2023)

L'association Animath a décidé de partager les développements et la base de données des activités avec une initiative voisine : terra-numerica. Chacun des projets gardera une identité propre avec des pages internet d'entrée différentes. L'idée est de développer un standard, en particulier pour filtrer les activités, qui serve à tous. Le site a été construit et un premier échantillon d'activités venant des associations les plus proches du projet est incorporé sur le site. L'objectif est d'en déduire un système d'étiquetage, mais aussi de créer un formulaire d'activités à donner aux prochains bénévoles pour faciliter le téléversement de leur activité sur le site. D'autres acteurs, associations et intervenants moins proches du projet, sont sollicités pour participer à cette mise en commun de ressources associatives.

d) Projets (2024)

L'objectif est d'obtenir un site fonctionnel contenant 150 activités originales et variées, à faire seules ou encadrées par un professeur, en présentiel ou à distance, d'ici septembre 2023, puis de simplifier jusqu'à l'automatisation la mise en ligne de nouvelles activités.

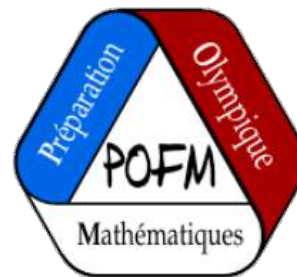
Il s'agit d'un projet ciblé, mais les solutions et la dynamique mises en place auront bien sûr vocation à devenir plus général. A terme il s'agira aussi d'une plateforme d'information entre associations.

7) Préparation olympique française de mathématiques

a) Présentation

La POFM a pour mission essentielle d'initier des élèves de collège/lycée aux mathématiques olympiques, via des stages et une préparation par correspondance. De plus, elle organise la remise des prix de l'Olympiade Nationale de Mathématiques de 1ère, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale.

Site : maths-olympiques.fr



b) Bilan 2022

La répartition des tâches au sein du bureau fonctionne bien. Les événements organisés en présentiel ont repris après la pandémie de façon normale (stages, réunions des bénévoles, séances de correction).

i) Coupes Animath :

- La Coupe Animath de printemps (sélection pour le stage d'été) a reçu 1017 inscrits au tour 1 (en ligne le 20-22 mai), et un peu moins de 600 ont été sélectionnés au tour 2 le 8 juin. Les chiffres restent conformes à ceux de l'année précédente. Le tour 1 obligatoire en ligne, mis en place pour la première fois à la coupe de Printemps 2022, fonctionne de mieux en mieux (la première édition a eu quelques soucis techniques, résolus lors des deuxième et troisième). Le système est désormais bien accepté (pas vécu comme trop contraignant malgré le temps limité).
- Pour la Coupe Animath d'automne (sélection pour la préparation sur l'année scolaire), le record de participation de l'année passée a été battu de peu **avec 1915 inscrits au tour 1** (23-25 septembre) et un peu plus de 600 sélectionnés au tour 2 (12 octobre). 194 lauréats ont été sélectionnés pour suivre la POFM 2022/23. Le volume de copies accepté au tour 2 (3000 au printemps, 3500 en automne) est toujours limité par les capacités humaines de correction (et gestion des flux de messagerie). Néanmoins nous arrivons à maintenir notre standard d'efficacité avec une correction terminée en une dizaine de jours.

ii) Préparation par correspondance :

- L'année de POFM comprend 5 envois et 5 tests (4 pour les collégiens), ainsi qu'une session de cours en ligne pour chaque envoi (4 créneaux de 2-3h sur un week-end). Le système de tutorat mis en place l'année dernière a été reconduit cette année pour les élèves les plus jeunes. Comme les stages, la POFM accueille entre un quart et un tiers de filles dans tous les niveaux.
- Les tests se déroulent dans les établissements des élèves quand ceux-ci ont les moyens humains et logistiques de l'organiser, ce qui se passe habituellement bien à quelques exceptions près. Notamment la fin d'année devient de plus en plus labyrinthique avec l'étalement des épreuves de fin d'année.

iii) Stages :

- Cachan février (perfectionnement) du 21 au 25 février : 40 élèves.
- Valbonne, du 15 au 25 août : 80 élèves

- Saint-Chéron junior du 22 au 24 octobre : 40 élèves. Nouveau lieu de stage plus abordable financièrement que celui de Cachan et dont tout le monde est content. Quelques investissements en matériel de classe réalisés et laissés sur place, excellente relation avec le nouvel établissement.

iv) Compétitions :

La France a participé en 2022 à plusieurs compétitions internationales, pour lesquelles les délégations françaises ont été sélectionnées parmi les élèves de la POFM. En tout, 28 préparateurs ont participé aux compétitions suivantes :

- **EGMO** (*European Girls' Mathematical Olympiad*), à Eger en Hongrie, du 9 au 15 avril. La France se classe 11^e pays européen avec une médaille d'argent, deux de bronze et une mention honorable.
- **JBMO** (*Junior Balkan Mathematical Olympiad*), à Sarajevo en Bosnie-Herzégovine, du 28 juin au 2 juillet. L'équipe de France obtient 1 médaille d'or (score parfait), 3 d'argent et une de bronze.
- **IMO** (*Olympiades Internationales de Mathématiques*), à Oslo en Norvège, du 9 au 16 juillet. La France termine 32^e pays et remporte trois médailles d'argent, deux de bronze et une mention honorable. La France se classe 3^e en catégorie senior avec 2 premiers prix, 4 deuxièmes prix, 7 troisièmes prix et 2 mentions honorables.
- **EMC** (*European Mathematical Cup*), à distance, le 14 décembre.
- **OFM** (*Olympiade Francophone de Mathématiques*), à distance, du 21 au 22 mai. Les pays participants étaient : France, Algérie, Suisse, Maroc, Canada, Tunisie, Cameroun.
Chez les seniors, la France remporte une médaille d'or, une médaille d'argent et quatre médailles de bronze.
 - Chez les juniors l'équipe gagne trois médailles d'or, deux médailles d'argent et une médaille de bronze.
- **MYMC** (*Mediterranean Youth Mathematical Championship*) : annulé encore cette année, reprise possible en 2023.

L'année 2022 a été marquée par le retour des compétitions en présentiel, fort apprécié de tous. Un certain nombre de compétitions en ligne se sont aussi institutionnalisées et un nouveau système commence à être rodé (composition dans une salle généreusement prêtée par le lycée Louis-le-Grand, activités pour les participants dans Paris pendant les phases de correction et de coordination) afin que les compétitions en distanciel soient aussi un moment convivial et de détente pour les élèves.

c) Action en cours (2023)

- Coupe Animath de Printemps 2023 sur le même format que l'année dernière : tour 1 les 12-14 mai (1250 participants), tour 2 le 31 mai (un peu moins de 600 sélectionnés). Taux de féminisation : 30% au tour 1, à peu près autant parmi les qualifiés au tour 2.
- Augmentation des effectifs et de la durée du stage d'été expérimenté pour l'édition 2023 du 14 au 25 août (passage de 80 à 90 élèves, de 4 à 5 groupes pédagogiques, de 10 à 11 jours) doublé d'une réforme progressive du programme jour par jour. L'ambition est d'adapter davantage les horaires en fonction des âges notamment, et

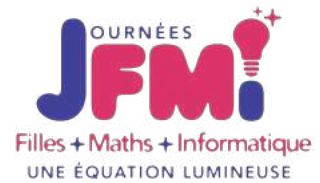
de mieux gérer la grande disparité de niveaux de façon épanouissante pour tous. Ceci est rendu possible par un nombre assez conséquent d'animateurs bénévoles sur les stages d'été.

- Consultation des élèves / parents en fin d'année à tous les participants de la POFM.

d) Projets (2024)

- Même format / volume pour la préparation et les compétitions, en continuant le système de tutorat.
- Chaîne YouTube à développer, avec des exercices corrigés de tous niveaux et notamment certains plus abordables que les cours habituels.
<https://www.youtube.com/channel/UCJwBZTT8Ed8WWVVdfwaEhog/>.
- Validation de Saint-Chéron pour les stages junior / février à venir, du moins tant que les tarifs (en hausse) restent largement en-deçà de ceux de Cachan (en hausse aussi).
- Continuer la montée en volume / durée du stage d'été à partir du RETEX 2023.
- Réfléchir à un moyen de garder contact avec les anciens élèves : à présent toutes les données de contact ne sont plus utilisées une fois les élèves sortis de la POFM, alors que beaucoup donneraient sans doute leur accord (si on le leur demandait) pour être contactés a posteriori.
- Réfléchir à l'organisation des EGMO 2025/26/27.

8) Journées filles, maths, informatique : une équation lumineuse (JFMI)



a) Présentation

Animath et *femmes & mathématiques* organisent ces journées partout en France depuis 2009. Destinées à des filles en fin de collège, au lycée, plus rarement dans l'enseignement supérieur, elles ont pour but de les encourager à s'orienter vers des études à forte composante mathématique ou informatique et plus généralement vers des études scientifiques et techniques. La journée est structurée en 4 temps forts : une « promenade mathématique ou informatique » menée par une jeune mathématicienne ou informaticienne, un atelier de réflexion sur les stéréotypes sociaux de sexe en sciences, des rencontres en petit groupe avec des femmes scientifiques et une pièce de théâtre-forum sur les stéréotypes auxquels se trouve confrontée Alice, élève de terminale, à l'heure des choix d'orientation.

C'est l'association *femmes et mathématiques* qui est porteuse de ce projet.

La journée est entièrement gratuite pour les participantes et leur permet, la plupart du temps, de se rendre dans un établissement d'enseignement supérieur.

Le coût de chaque journée est de l'ordre de 3000 à 4000 € avec 2 postes importants : le repas et la pièce de théâtre-forum mais il y a aussi des documents donnés aux participantes et une part du travail d'une chargée de projets.

b) Bilan 2022

En 2022, 24 journées ont été organisées dans les villes suivantes : Bourges, Créteil, Dunkerque, Grenoble, Hendaye, Laval, Limoges, Lorient, Lyon, Marseille, Metz, Mulhouse, Palaiseau, Paris (3), Pau, Reims, Rennes (2), Saint-Etienne, Tours, Valenciennes.

1862 lycéennes et 526 collégiennes au total y ont participé. Dans 20 villes sur les 24, la journée s'est déroulée dans un établissement d'enseignement supérieur.

De nombreux lycées et collèges souhaitent organiser une JFMI dans leur établissement mais nous préférons éviter pour que chaque journée soit l'occasion de découvrir un établissement d'enseignement supérieur.

Fin 2021, l'association femmes et mathématiques a répondu au 2ème appel à projet du gouvernement intitulé « un jeune, un mentor ». Lauréate, elle a obtenu une subvention de 40000 € pour mettre en place du marrainage à la fin de chaque JFMI.

Elle a reçu des financements par l'intermédiaire de la Fondation Blaise Pascal pour l'année 2022 : Alstom a renouvelé son soutien, pas Keyrus.

Ces journées peuvent aussi compter sur le soutien des universités et écoles qui les accueillent dans leurs locaux et participent généralement à leur financement.

Notre chargée de projets et de communication, Elisa Quenton, travaillait à mi-temps pour Animath sur les RJMI et à mi-temps pour *f&m* sur les JFMI. Il était prévu qu'elle nous quitte en juin.

Une nouvelle chargée de projets, Hannane Nebie, a rejoint *femmes&mathématiques* pour gérer ce projet de marrainage à 2/3 de temps à partir de février pour faire le tiilage avec Elisa, puis à temps plein après le départ d'Elisa.

Bilan du marrainage

Contrairement à ce que nous pensions avant de démarrer, il n'est pas difficile de trouver des marraines mais il est difficile de trouver des filles souhaitant être marrainées. En effet, seules les filles qui n'en ont presque pas besoin se rendent compte de l'intérêt de ce dispositif et demandent à en bénéficier...

Nous devons améliorer notre communication sur le marrainage. Nous réfléchissons beaucoup à cette question et il nous faut peut-être leur faire remarquer que c'est un dispositif entièrement gratuit.

Nous devons impliquer les enseignant.es en amont pour que les filles soient au courant bien avant le speed-meeting.

Désormais nous avons recontacté les intervenantes à nos speed-meeting afin de leur proposer de devenir marraine et cela marche plutôt bien.

Nous contactons également les professeurs qui inscrivent leurs élèves afin qu'ils leur parlent du dispositif de marrainage en plus de la présentation que nous leur faisons pendant les journées.

Nous avons également adapté notre discours en précisant que le dispositif est entièrement gratuit et aussi en mettant l'accent sur ce qu'il peut leur apporter.

Nous sommes restées sur de tout petit nombre de filles marrainées, moins de 100.

c) Action en cours (2023)

13 journées ont déjà eu lieu en 2023. Les demandes pour organiser une JFMI pour l'année scolaire 2023-2024 augmentent. Déjà plusieurs sont programmées.

Pour 2023, nous avons obtenu une subvention de la Région Ile de France. Nous attendons la réponse du Ministère de l'éducation et de la jeunesse. Nous venons de faire une demande à la Préfecture d'Ile de France (droits des femmes). Et nous attendons d'autres sources de financement par l'intermédiaire de la FBP.

d) Projets (2024)

L'objectif principal de cette année est de pouvoir organiser un plus grand nombre de journées en présentiel, pour enfin passer à l'échelle. Nous espérons organiser plus de 30 journées pendant l'année scolaire 2023-2024.

Tout dépendra des financements obtenus.

9) Rendez-vous des jeunes mathématiciennes et informaticiennes

a) Présentation

Les Rendez-vous des Jeunes Mathématiciennes et Informaticiennes (RJMI) ont été créés en 2016, avec un premier événement-pilote en novembre 2016 à Paris. Il s'agit d'une action initiée par les associations Animath et *femmes et mathématiques* à destination de lycéennes motivées souhaitant s'orienter vers des études supérieures scientifiques. C'est une action complémentaire des Journées "Filles et Maths : une équation lumineuse", qui dure deux à trois jours et va plus loin dans l'aspect scientifique ainsi que dans la demande d'implication de la part des participantes.



Chaque RJMI permet à une vingtaine de lycéennes de se rencontrer, de faire des mathématiques et de s'informer sur leur orientation avec des étudiant·e·s, des chercheur·e·s, des ingénieur·e·s. Un RJMI s'articule autour d'ateliers de recherche, de conférences, d'un speed-meeting et d'un atelier sur les femmes en sciences et les stéréotypes.

b) Bilan 2022

Les deux RJMI de la première moitié de 2022 se sont déroulés pour l'un en présentiel par l'Université de Strasbourg et l'autre en distanciel par Inria Saclay.

En septembre, 5 RJMI, organisés par les institutions suivantes : Inria Paris, ENS Rennes, Inria Lille, et l'École normale supérieure Paris et l'IREM Clermont Ferrand.

Les équipes d'organisation locales n'ont pas changé depuis 2021.

La coordination, la communication au niveau national ainsi que le recrutement des participantes a été assurée par la chargée de projets Nassima Djebbar.

c) Action en cours (2023)

Trois RJMI ont été renouvelées entre février et avril 2023 : Inria Saclay, l'IRMA Strasbourg et ENSTA ParisTech.

Une première édition très concluante a eu lieu dans deux nouvelles structures :

- ENS Paris Saclay (Tcheng Marie et GAUTRIN Maelle, étudiantes à l'ENS Paris-Saclay et anciennes participantes d'un RJMI) à l'initiative de Claire Lambard, chargée de mission égalité de l'ENS Paris-Saclay.
- Université de Caen (Emannuelle Féaux de Lacroix maître de conférence en mathématiques et membre du Laboratoire Nicolas Oresme de l'Université de Caen).

De octobre à décembre 2023 ont eu lieu les éditions de l'ENS, Inria Paris, Inria Lille, l'ENS Rennes, l'IREM Clermont. Nous pouvons par ailleurs nous appuyer sur le réseau des centres Inria, dont les services médiation sont très intéressés par le projet.

Pour la rentrée 2023, nos objectifs sont d'augmenter le nombre de RJMI et de renouveler toutes les éditions existantes. Nous travaillons actuellement sur un projet de RJMI à Grenoble, Toulouse et Marseille.

d) Projets (2024)

De l'énergie sera encore consacrée à trouver des lieux et des bénévoles pour organiser de nouveaux RJMI partout en France. Nous essaierons de créer des RJMI dans d'autres centres Inria, comme Grenoble, Rennes, Bordeaux ou Nancy.

10) Tournoi français des jeunes mathématiciennes et mathématiciens

TFJM²

a) Présentation

Le Tournoi français des jeunes mathématiciennes et mathématiciens (TFJM²) existe depuis 2011. Ce tournoi est destiné aux élèves de lycée. Il se distingue des autres compétitions mathématiques (Olympiades, Rallyes) en proposant des problèmes de recherche à explorer par équipe (quatre à six lycéens menés par un ou deux encadrants), qui demandent une réflexion sur un temps long (trois mois). Les problèmes n'admettent pas de solution complète connue, les participants sont dans la peau d'un chercheur. La plupart du travail se fait durant leur temps libre, à la maison. Lors des tournois, chaque équipe confronte ses résultats aux autres équipes devant un jury d'étudiants et de chercheurs. Cet échange donne lieu à des questions de la part des autres équipes, puis à un débat sur les problèmes, guidé par le jury.

b) Bilan 2022

Après deux années de tournoi en distanciel, à la suite de la crise sanitaire, le TFJM² a pu reprendre en présentiel. Neuf tournois et une finale ont eu lieu, dont trois pour la première fois en présentiel (Avignon, Bordeaux et de Paris Saclay II). Ils avaient été créés en 2020, mais avaient dû être annulés à cause du confinement.

Le taux de participation a repris comme début 2020, avant l'annonce du confinement. Néanmoins, un tournoi, celui de Tours, a dû être annulé en raison d'un manque d'équipes.

Cette édition marque également le renouvellement de plusieurs partenariats, perdus pendant la crise sanitaire. Nous avons néanmoins conservé un certain nombre d'outils de ces versions en distanciel tel que la plateforme de chat Element, développée par des bénévoles notamment pour les tirages au sort, ainsi que le système de visioconférence Big Blue Button pour les tirages au sort et les réunions.

c) Action en cours (2023)

L'édition 2023 marque une consolidation de l'organisation du TFJM² en présentiel. Une partie des organisateurs ayant participé l'année dernière, ils pouvaient s'appuyer sur leur expérience. Le tournoi du Centre de la France a été transféré de Tours à Poitiers, mais finalement celui-ci n'a pas eu lieu à cause d'un manque de participation. Plusieurs tournois ont pu augmenter leur capacité d'accueil et ont permis à 388 jeunes de participer, soit un record pour le TFJM², répartis en 71 équipes.

d) Projets (2024)

L'année 2024 devrait être consacrée à la consolidation du tournoi de Poitier ainsi que quelques autres dont des équipes ont abandonné au dernier moment.

11) International Tournament of Young Mathematicians



a) Présentation

Le International Tournament of Young Mathematicians (ITYM) est un tournoi de mathématiques pour lycéen·ne·s. C'est la version internationale du TFJM. Le format est similaire mais s'étale sur une semaine (2 tours et une finale). La France est un des pays fondateurs de l'ITYM, depuis 2009. Le tournoi se déroule tous les ans au mois de juillet, dans un pays différent, et réunit une dizaine de pays.

b) Bilan 2022

Le tournoi 2022 a eu lieu en ligne en octobre. Une équipe française (équipe qui a remporté le TFJM² 2021) a participé. Elle a remporté la compétition.

c) Action en cours (2023)

Le tournoi 2023 est actuellement en discussion au sein du comité d'organisation. Ses modalités ne sont pas connues à ce jour et la participation française n'est en conséquence pas décidée.

d) Projets (2024)

L'avenir du tournoi n'est pas l'objet de certitudes. Il arrive à une alternative entre reprise d'un nouveau souffle ou poursuite de la situation actuelle.

13) Parlons Maths

a) Présentation

L'association Animath a lancé l'action Parlons Maths en mars 2020 dans le cadre du confinement. L'objectif de ce nouveau projet est de poursuivre à distance les activités menées par Animath à destination des élèves de lycée et collège, mais aussi de faire découvrir les mathématiques périscolaires à un public plus large, de manière interactive.



Parlons Maths se détache de son format de séminaire pour prendre la forme d'une émission de vulgarisation. À chaque séance, deux "animatheurs" ou "animatrices" accueillent et interviewent un invité dont la profession fait intervenir les mathématiques. Dans la perspective de l'année 2020, le format aurait dû être en présentiel pour les invité•es.

b) Bilan 2022

Lors de cette année 2022-2023, l'action n'a pas encore trouvé son public et son format afin de s'adapter aux nouvelles exigences hors-covid. Cependant, le recrutement de nouveaux bénévoles poussent à faire émerger une potentielle renaissance de l'action dans les années futures.

c) Projets (2023)

L'objectif de l'année prochaine ne sera pas de relancer l'action Parlons-Math mais de reconstruire des plans solides pour recréer un nouveau dynamisme afin de qu'une nouvelle action émerge. Cela sera possible à partir de l'émergence de jeune nouveau bénévole dans l'action.

III - Tendances pour 2023

Périscolaire, scolaire et international

L'activité d'Animath à l'international est repartie sur d'excellentes bases en 2022 après 2 ans d'arrêt presque total et devrait maintenir ce rythme en 2023, ce qui constituera un test pour la stabilité des actions mises en place.

Un grand chantier s'ouvre à nous avec le projet "remédiation en classe de seconde" dès le mois de janvier, avec la mise au point d'une part d'un serveur permettant l'archivage et d'actions proposées par l'ensemble des partenaires de la médiation scientifique en mathématiques et d'autre part d'un étiquetage efficace permettant de trouver efficacement et facilement une activité répondant à des critères divers, sur le fond et sur la forme.

Administratif et financier

Comme annoncé dans le rapport moral 2022, la restructuration de l'association en fédération d'actions est effective et les comptes bien équilibrés grâce, en particulier aux bénéfices réalisés pendant la période de "restrictions budgétaires", particulièrement pour le Salon Culture et Jeux Mathématiques.

La tendance 2023 s'annonce favorable avec une augmentation conséquente de partenariats privés, probablement sur plusieurs années, et une trésorerie permettant une certaine sérénité. En particulier, les actions sont prévues pour être à l'équilibre, sauf peut-être le Salon Culture et Jeux Mathématiques dont il faudra étudier précisément la situation pour éventuellement le faire évoluer et l'équilibrer.

Annexe 2
Rapport financier 2022



Rapport financier 2022

**Présenté en assemblée générale
le 9 juin 2023**

I - Résultat comptable

Résultat comptable :

Animath a clôturé son exercice au 31.12.2022 sur un résultat comptable bénéficiaire de **+ 27 244 € en progression par comparaison avec l'exercice 2021 à hauteur de 14 105 €.**

Dans le détail :

- Le montant total des charges s'élève à 356 959 € à comparer avec les 241 912 € de l'exercice 2021 hors report en fonds dédiés*. Avec ce volume de dépenses, l'année 2022 est semblable à 2019 avant pandémie (pour mémoire 351 k€ en 2019).
- Le montant total des produits atteint 384 203 € (à comparer avec les 256 018 € de l'exercice 2021 hors report en fonds dédiés*). Ce montant des recettes est nettement supérieur à celui comptabilisé pour l'exercice 2019 (pour mémoire 297 k€ de recettes en 2019).

Report en fonds dédiés (*) :

Les normes comptables ont évolué en 2020. Elles imposent désormais **une présentation comptable spécifique** des « fonds dédiés non consommés » correspondant à la part des recettes allouées sur l'exercice N pour lesquelles il n'y a pas eu de dépenses constatées. Cette présentation comptable n'affecte pas le résultat qui est neutralisé pour l'année d'arrêt. En effet, ces subventions sont présentées au crédit et débit du compte de résultats et se compensent.

En 2022, Animath n'a pas intégré de nouveaux « fonds dédiés non consommés » dans son bilan.

En 2022, Animath a utilisé une partie des fonds dédiés non consommés spécifiquement alloués aux actions internationales à hauteur de 15 294 €. Ce montant vient donc augmenter le montant des recettes constatées pour l'exercice 2022.

Ainsi le bilan financier de l'exercice 2022 se résume

- **Avec un excédent d'exploitation de 27 244 € dont 15 294 € proviennent de l'utilisation partielle de l'enveloppe de fonds dédiés non consommés**
- **Le montant des subventions dédiées non consommées pouvant être utilisés pour l'exercice 2023 atteint donc 43 669 €**
 - 2 870 € correspondant à la différence entre le montant non utilisé de la subvention CAMPUS France pour la seule année 2020 (18 164 €) diminué du montant des dépenses de l'exercice 2022 pour le développement des actions internationales soit 15 294 €.
 - 40 799 € correspondant aux subventions non consommées spécifiquement pour l'exercice 2021 dont 18 074 € pour le Salon.

Ces 43 669 € sont acquis et correspondent à des ressources à mobiliser pour les prochains exercices :

- 18 074 € seront mobilisés pour le financement du Salon.
- 25 595 € de créances pour financer les prochaines actions internationales. Un nouvel avenant avec CAMPUS France matérialise cet engagement en repoussant d'une année la date limite d'éligibilité des dépenses liées à l'exécution des actions prévues (de 2023 à 2024).
- **Le montant des produits constatés d'avance – neutralisé sur l'exercice 2022 – soit 27373 € dont :**
 - 10 670 € de dons provenant de la campagne de fin d'année
 - 14 000 € de notification de subvention en 2022 pour des actions à réaliser en 2023 dont 12 000 € de subventions pour le nouveau projet de remédiation des classes de seconde.
 - 2667 € de recettes provenant des aides obtenues pour l'emploi d'une apprentie.
- **Enfin le montant des dépenses constatées d'avance – neutralisé sur l'exercice 2022 – est de 12 404 € dont :**
 - 9411 € de charges pour la préparation des premiers tours du tournoi Alkindi.
 - 2003 € de charges pour la préparation du Salon 2023.

Avertissement : La crise sanitaire rencontrée depuis le début du mois de mars 2020 est de nature à remettre en cause les modalités de finalisation de certains des programmes d'actions entamés. Toutefois la méthodologie d'arrêté comptable n'est pas de nature à remettre en cause les résultats des actions présentés dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

II - Analyse financière : évolutions entre 2021 et 2022

Le montant total des charges s'élève à 356 959 € à comparer avec les 241 912 € de l'exercice 2021 hors report en fonds dédiés*. Avec ce volume de dépenses, l'année 2022 est semblable à 2019 avant pandémie (pour mémoire 351 k€ en 2019).

Le montant total des produits atteint 384 203 € (à comparer avec les 256 018 € de l'exercice 2021 hors report en fonds dédiés*). Ce montant des recettes est nettement supérieur à celui comptabilisé pour l'exercice 2019 (pour mémoire 297 k€ de recettes en 2019).

- En France, l'année 2022
 - A coïncidé avec le retour en présentiel de la grande majorité des actions historiques avec une forte mobilisation des participant.e.s. Nos charges historiquement dimensionnées sur la base des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ont donc été à nouveau très importantes notamment concernant la POFM, les RJMI et le TFJM.
 - Le salon a pu pour la première fois depuis 2019 être organisé - par le consortium en charge de la coordination - en présentiel et couplé avec le site internet pour le support à l'information, certaines conférences en direct ainsi que les opportunités de les visualiser en différé. La fréquentation, délicate à

mesurer dans les conditions d'organisation du Salon place St Sulpice, a été estimée très importante par les exposants : **environ 15 000 visiteurs dont environ 4000 scolaires sont venus sur l'ensemble des 4 journées. Le bilan financier du Salon est déficitaire de 3 125 € en 2022 hors prise en compte des charges transversales de gestion portées par Animath.**

- A l'international,
 - Les concours et olympiades auxquels participe Animath (JMBO, EGMO, ...) ont tous été organisés en présentiel avec un budget anticipé de déplacement et inscription. Seuls ITYM et le RMM sont restés en distanciel à nouveau en 2022.
 - Nos actions internationales ont pu redémarrer à nouveau en 2022 principalement avec des missions à Madagascar, au Sénégal et à Djibouti. La reprise est très progressive. Les dépenses directes de l'exercice 2022 sont restées inférieures à celles constatées en 2019 (environ 14 000 € en 2022 contre 25 000 € en 2019)

Pour 2021, Animath connaît un exercice excédentaire de 27 244 Euro.

Données k€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges	373	349	321	422	351	238,7	241,9	356,9
Produits	388	407	339	433	297	264,0	256,0	384,2
Résultat net	+15	+58	+18	+11	--54	+25,3	+14,1	+27,2

III - Analyse des charges / dépenses

Le montant total des charges de l'exercice 2022 s'élève à 356,96 k€. Ce montant est comparable à celui de **2019 intègre toutefois des nouveautés importantes en termes de périmètre :**

- L'organisation du Salon culture et jeux mathématiques en présentiel représente une dépense nouvelle de 75 K€ hors frais de gestion.
- Les journées filles sont depuis 2021 gérées par l'association *femmes & mathématiques*.
- L'action Matmosphère a été stoppée en 2020.

Animath – Historique de la répartition des charges selon la nature des dépenses

Au-delà de ces effets périmètre, le profil des dépenses évolue en 2022 :

- La maîtrise à niveau constant des honoraires (Expert-comptable, CAC, ...) et des frais généraux.
- Le doublement par comparaison avec 2021 des dépenses de déplacement avec le retour des actions en présentiel.
- Au point de vue des ressources humaines, l'adaptation aux besoins (mi-temps ou bénévolat pour Alkindi, BNF et les RJMI) et l'intégration d'une apprentie a permis de réduire la masse salariale d'environ 9000 € sur l'année.
- Enfin l'organisation du Salon Culture et Jeux mathématiques en présentiel a eu pour conséquence une augmentation des charges de services extérieurs (conférenciers, spectacles, streaming) et surtout une nouvelle dépense de location mobilière pour l'installation des stands place St Sulpice (26 400 €).

Historique de la nature des dépenses

Poste de charge k€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fournitures, Prestations	56.0	61.9	100.7	77.9	76.48	63,984	74,697	65,191
Services extérieurs	5.0	27.9	29.4	6.0	8.16	4,398	10,159	32,591
Honoraires	14.0	13.2	12.2	32.2	40.94	25,810	24,886	22,861
Communication, Publications	9.0	22.0	6.8	11.6	12.49	10,395	11,521	18,650
Prix	3.0	7.7	9.0	8.0	5.25	4,567	5,850	5,560
Voyages & Réceptions	119.0	124.6	118.9	222.9	159.71	64,609	63,091	139,603
Frais bancaires et postaux	6.0	7.8	3.3	3.4	2.28	1,292	4,007	4,770
Impôts	0,1	2.3	0,5	0,8	0.59	1,206	0,777	1,789
Personnel	142.0	80.1	34.5	55.8	41.82	60,708	43,474	33,491
Autres charges	17.0	1.7	5.4	3.2	3.85	1,737	3,449	3,767
Location Mobilière								26,400
TOTAL	373.0	349.5	321.0	422.2	351.59	238,706	241,912	356,959

Animath – Historique de la Répartition analytique des charges par action

Dans le contexte de la reprise après la crise sanitaire plusieurs actions ont été à nouveau réalisées en présentiel.

Dans ce contexte,

- la préparation Olympique et Alkindi pèsent ensemble 175 € soit la moitié des dépenses totales de l'association.
- La mise en œuvre opérationnelle du Salon Culture et jeux Mathématiques pilotée par le consortium de 13 associations, fondations et sociétés savantes représente 20%
- Le TFJM et les RJMI à nouveau en présentiel mobilisent à nouveau de nombreux établissements scolaires au plan national et représentent environ 12% de l'enveloppe totale des dépenses.
- Enfin pour la troisième année consécutive, les frais de gestions transversales pour le fonctionnement d'Animath sont maîtrisés à hauteur de 42 K€.
- La croissance très progressive des charges des actions internationales avec le redémarrage de plusieurs actions sur place à Madagascar, Sénégal et Djibouti en 2022.

Historique de la répartition des dépenses par actions

Action – Données en k€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ITYM	10.1	15.7	6.838	78.494	5.092	0,454	3,257	1,504
TUTORAT	0,1	0,5	0,29	0,25	0	0	0	0
JOURNÉE FILLES	0	5.5	1,19	5.03	5.35	5.993	8	0,17
RJM	0	0	7,60	15.09	13.56	7,544	9,833	13,464
BNF	5.08	5.68	3.29	3.50	3.40	3,985	3,420	1,179
TFJM	34.17	20.33	27.74	31.08	26.22	3,548	2,964	32,463
MATH C2+	0,76	1.61	0,02	2.20	2.32	0,457	0,087	0,114
INTERNATIONAL	5.58	20.07	3.68	8.98	24.55	5,457	2,022	13,476
ALKINDI	90.00	69.01	83.31	97.65	94.63	74,165	98,186	91,568
STAGES/ COMP. OLYMPIQUES	78.17	90.14	94.15	97.99	102.39	69,066	60,529	85,808
MATHMOSPHERE	0	0	10.50	13.07	12.00	0	0	0
AUTRES ACTIONS	27.22	3.81	21.74	3.60	1.22	0	0	0
SALON MATH	0	0	0	0	0	25,443	20,573	74,600
FRAIS GÉNÉRAUX	121.55	117.02	60.70	65.26	60.80	42,595	41,031	42,610
TOTAL	372.85	349.56	321.09	422.26	351.59	238,706	241,912	356,959

IV - Analyse des produits / recettes

Le montant total des produits pour l'exercice comptable 2021 atteint 384 203 € en augmentation significative par comparaison avec le montant comptabilisé en 2021 (256 018 €).

Les principales variations proviennent :

- Le montant des subventions a notoirement augmenté :
 - Des subventions reçues pour l'organisation du Salon : au total 68 300 € ont été notifiées pour cet exercice (42 K€ en 2021 dont 18 074 € reportés en fonds dédiés non consommés)
 - Le soutien de l'entreprise « Jane street » - pour les activités de la POFM - a augmenté passant de 10 000 € en 2021 à 30 000 € en 2022
 - La réintégration en subvention d'une partie des fonds dédiés non consommés pour les actions internationales à hauteur du montant de dépenses soit 15 294 €.
 - Avec le retour du tournoi en présentiel, le TFJM, via une importante campagne de mobilisation des soutiens financiers, a reçu plus de 28 K€ de subventions avec de nombreux partenaires en France pour des montants généralement inférieurs ou égaux à 1000 € chacun.
- Des dons : la campagne de fin d'année 2021 avec plus 32 K€ de collecte a permis de financer les activités de 2022
- Les montants des participations sont en croissance avec le retour en présentiel de la finale TFJM
- Enfin, des recettes à hauteur de 3085 € proviennent des exposants commerciaux venus sur le salon.

Au-delà de cette augmentation des recettes sur les comptes de résultats, le traitement comptable fait apparaître pour 2022 des marges de manœuvre grâce à :

- Des subventions dédiées non consommées qui sont exclues du compte de résultat mais qui figurent en créance.
 - Le montant de subventions dédiée provenant de Campus France non consommée soit 25 595 € à fin 2022 car une partie a été mobilisée pour financer l'activité internationale de l'année 2022 à hauteur de 15 294 €. Cette option comptable correspond en effet aux reports d'activités dus à la pandémie.
 - Le total des subventions dédiées non consommées pour l'organisation du Salon 2021, totalement en distanciel pour cause de pandémie soit 18 074 €. L'option de présentation comptable concernant le salon est de laisser apparaître le déficit pour cet exercice 2022. En l'absence de ressources additionnelles anticipées, l'exercice 2023 utilisera ce report de subventions pour financer le salon 2023.
- Des dons collectés en fin d'année 2022 dont il convient de noter la stabilité hors dons exceptionnels. Ces dons sont comptablement reportés pour l'exercice suivant en 2022 et représentent 10 670 € à comparer avec les 9 061 € reportés fin 2020 sur l'exercice 2021.
- Au total, les produits constatés d'avance hors dons (cf ci-dessus) représentent 16 667 € en particulier la notification d'une partie de la subvention de la DGESCO pour le nouveau projet Remédiation seconde (12000 €).

Ainsi au total, l'année 2023 dispose donc d'un pilier ressource et trésorerie significatif dès le début de l'année.

Animath – Historique des produits reçus par nature

Nature des recettes k€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Participations des usagers	32.20	35.54	37.39	67.05	43.64	52.604	58,516	68,815
Dons et adhésions	11.20	27.13	62.77	75.93	16.77	20,679	16,066	37,087
ANRU (Cap'Maths)	157.73	179.39	0	0	0	0	0	
Subventions	155.79	157.10	230.62	281.38	232.82	188,600	196,315	275,886
Aides à l'emploi	15.11	6.00	6.00	0	0	0	0	0
Reports	2.00	0	0	3.01	0	0,560	0	0
Divers	0,81	0,11	0,60	0,82	0,84	1,230	1,185	0,983
Transfert de charges	0,03	0	1.85	5.31	2.85	0,375	0	0,247
Opérations de gestion	13.57	1.56	0	0	0	0	0	1,167
TOTAL	388.46	406.87	339.25	433.52	296.95	264,047	256,018	384,203

Du fait des dons reçus fin d'année 2021 et des cotisations en augmentation, le poids relatif des subventions recule légèrement sur l'exercice comptable 2022 en passant de 76,5% des ressources d'Animath en 2021 à 71,6% pour 2022.

Le montant des subventions atteint 275 886 € pour 2022. Au sein de ce total, les notifications des Ministères dans le cadre de nos demandes de soutien via des appels à projet sont significatives : ministère de la Défense (DGSE) 100 k€, ministère de l'Éducation nationale (DGESCO) 24 k€, ministère de la Recherche et de l'innovation (MESRI) 12 k€

Les autres financements proviennent :

- Pour environ 21 k€ d'associations, fondations et sociétés savantes des institutions mathématiques locales (FMJH, FBP, CIJM, SMF, ...)
- Pour environ 47 k€ de deux collectivités locales à savoir la Mairie de Paris et la Région Ile de France
- Pour 42 k€ de sociétés privées (Jane Street, Casio, CME).
- Pour plus de 24 k€ du soutien du secteur public (CNRS, INRIA, ENS, ENSTA,...)

Animath : répartition des subventions par action (voir aussi ANNEXE I)

Nota : Le poste du compte de résultat « Subventions d'exploitation » enregistre les produits relatifs aux conventions de subvention signées avec des organismes et établissements publics et privés dans le cadre de la mise en œuvre des actions organisées ou co-organisées par l'Association.

Les actions concernées sont réalisées sur un ou plusieurs exercices.

En application du principe d'indépendance des exercices, certaines des subventions signées entraînent la comptabilisation de produits à recevoir et de produits constatés à la date d'inventaire.

L'évaluation des produits constatés d'avance pour chaque convention signée concernant plusieurs exercices tiennent compte d'une approche multi critères comprenant notamment :

- La période couverte par la subvention accordée,
- Le processus de versement de cette subvention,
- Les charges constatées analytiquement dans les comptes des actions concernées

En synthèse :

- L'action POFM est soutenue principalement par la DGESCO, la Fondation Blaise Pascal et CASIO
- Les RJMI et le TFJM bénéficient de nombreux soutiens en particulier le ministère de la Recherche et de l'enseignement supérieur, le conseil régional Ile de France, la Fondation Blaise Pascal, la fondation Jacques Hadamard, et aussi les Universités et pôles de recherches régionaux
- Une nouvelle convention pluriannuelle couvrant la période de 2021 à 2025 avec la DGSE a été signée en décembre 2020.
- Un avenant à la convention avec Campus France a été signée validant le report de l'utilisation des financements jusqu'en 2024 et précisant l'évolution des actions post pandémie
- Le Salon Culture et Jeux Mathématiques – dont l'organisation est prise en charge par un consortium de 13 associations et fondations - pour sa troisième édition dématérialisée a bénéficié du soutien de nombreux partenaires notamment de la mairie de Paris, du ministère de la Recherche, la fondation jacques Hadamard, la fondation Blaise Pascal, le CIMI, le CEMPI, DMA de l'ENS (Paris), le labex Bézout, la FSMP,...

V - Contributions volontaires en nature

Sur le plan méthodologique, pour chacune des actions, toutes les contributions volontaires en nature (mise à disposition, bénévolat etc..) ont été détaillées par nature et par type de contribution. Certaines contributions sont globales comme par exemple, la mise à disposition de locaux par l'IHP.

Pour les contributions par action, les informations ont été collectées auprès des personnes impliquées sur le terrain. L'essentiel des CVN correspondent à des tâches renouvelées chaque année dont les caractéristiques changent peu d'une année à l'autre : coordination des actions, préparation du contenu des actions (formalisation des exercices, préparation des stages, ...). Ces charges sont donc globalement fixes pour un type d'action. Dans ce contexte, les évolutions du montant global des CVN sont principalement liées soit à l'intégration de nouvelles actions comme par exemple l'action Parlons maths en 2021 ou bien l'impact de l'évolution du nombre d'occurrences pour une action comme par exemple l'évolution du nombre de tournois (nombre de tournois TFJM régionaux, ...) l'évolution du nombre de stages (nombre de RJMI,...) ou encore l'évolution du nombre de copies à corriger pour les préparations olympiques.

La valorisation en euros est basée sur une grille de « salaire brut » chargé décomposée en quatre niveaux correspondant à la séniorité des bénévoles impliqués dans ces tâches.

La valorisation de l'ensemble des contributions volontaires en nature montre une croissance pour atteindre 615 k€ contre 395 k€ en 2021.

- Des écarts significatifs pour certaines actions.
 - Une nouvelle personne dans le cadre des partenariats sous forme de mécénat de compétences est intégrée depuis fin 2021. La mise à disposition dans ce cadre du mécénat de compétences a davantage porté sur l'organisation du Salon et sur les activités administratives et financières transversales de l'association.
 - L'effet volume et le retour des actions en présentiel expliquent majoritairement la croissance : davantage de RJMI, finale en présentiel pour le TFJM.
- Le montant total valorisé en EUR des Contributions Volontaires en Nature sont supérieures au montant total des recettes. Pour 1 € de subvention obtenue, 1,60 € de ressources bénévoles ou gratuites sont mises à disposition.
- Les activités d'Animath les plus concernées par les CVN en 2021 sont les activités olympiques et le TFJM à la fois en termes de préparation des épreuves, de leurs suivis et leurs corrections. Ces deux ensembles d'actions représentent 50% du montant total estimé de CVN pour Animath.

Pour rappel, les CVN ne sont pas comptabilisées mais font l'objet d'une note en annexe de nos comptes.

Récapitulatif CVN - Année 2022

	CONTRIBUTION EN NATURE	MISE A DISPOSITION	BENEVOLAT	TOTAL
TRANSVERSAL	0 €	76 488 €	0 €	76 488 €
ITYM	0 €	0 €	5 217 €	5 217 €
TUTORAT	0 €	0 €	0 €	0 €
RJM	0 €	6 400 €	33 074 €	39 474 €
TFJM	0 €	36 000 €	82 463 €	118 463 €
MATHSC2+	0 €	0 €	1 448 €	1 448 €
ACTIONS INTERNATIONALES	0 €	3 609 €	44 508 €	48 116 €
ALKINDI	0 €	261 €	19 234 €	19 495 €
OLYMPIQUES	0 €	0 €	179 324 €	179 324 €
MATMOSPHERE	0 €	0 €	0 €	0 €
SALON	0 €	29 807 €	95 850 €	125 657 €
CONCOURS FRANCO CHINOIS	0 €	0 €	0 €	0 €
PARLONS MATHS	0 €	40 €	2 128 €	2 168 €
TOTAL	0 €	152 605 €	463 247 €	615 852 €

Récapitulatif CVN - Année 2021

RÉALISÉ 2021				
	CONTRIBUTION EN NATURE	MISE A DISPOSITION	BENEVOLAT	TOTAL
TRANSVERSAL	0 €	37 122 €	1 622 €	38 744 €
ITYM	0 €	0 €	16 184 €	16 184 €
TUTORAT	0 €	0 €	0 €	0 €
RJM	0 €	1 600 €	35 105 €	36 705 €
TFJM	0 €	0 €	53 650 €	53 650 €
MATHSC2+	0 €	0 €	1 159 €	1 159 €
ACTIONS INTERNATIONALES	0 €	0 €	24 852 €	24 852 €
ALKINDI	0 €	261 €	19 234 €	19 495 €
OLYMPIQUES	0 €	0 €	151 595 €	151 595 €
MATMOSPHERE	0 €	0 €	0 €	0 €
SALON	0 €	13 122 €	22 910 €	36 032 €
CONCOURS FRANCO CHINOIS	0 €	0 €	0 €	0 €
Parlons Maths	0 €	320 €	17 028 €	17 348 €
TOTAL	0 €	52 425 €	343 340 €	395 764 €

ANNEXE I
Notification de subvention en 2022
 EXPRIMÉES EN k€

ORIGINES DES CONTRIBUTIONS ET MONTANT		PRINCIPALES ACTIONS SOUTENUES
ETAT		
MIN. DE LA DÉFENSE	100,0	ALkindi
MIN. EDUCATION NATIONALE (DGESCO, MENJ)	24,0	Olympiques, Salon, Divers périscolaires
MESRI DGRI	12,0	ITYM, RJM, TFJM, Salon
CAMPUS FRANCE	0	Actions internationales
COLLECTIVITES LOCALES		
RÉGION IDF	29,2	SALON, ITYM, TFJM, RJM
MAIRIE DE PARIS	17,5	SALON
UNIVERSITÉS, PÔLES DE RECHERCHE		
ENS	6,8	TFJM, RJMI
INRIA	0	RJMI, TFJM, ALkindi
Labex & CNRS	8,0	Salon, TFJM, RJMI
ENSAI	0,3	RJMI
UNIVERSITÉS	5,8	Salon, TFJM, RJMI
ENSTA	2,3	TFJM
FONDATIONS ET SOCIÉTÉS SAVANTES		
FOND. BLAISE PASCAL	8,5	SALON, Olympiques, RJM, TFJM,
FMJH – fondation Jacques Hadamard	6,5	TFJM, RJMI, SALON
FSMP & SMF	3,0	SALON
SOCIÉTÉS PRIVÉES		
CME	8,0	SALON, Olympiques
JANE STREET	30,0	Olympique
CASIO	4,0	Olympique
AUTRES	9,9	DIVERS
TOTAL	275,886	

Annexe 3
Rapport du commissaire aux comptes 2022

Emile COHEN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

5, Rue des Bruyères
93260 – LES LILAS

ANIMATH
13 rue Pierre et Marie Curie
75231 — PARIS CEDEX 05

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Association Animath

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'assemblée générale,

1 ■ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Animath relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 ■ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 ■ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions inscrites au compte de résultat pour un montant total de 260 592 euros.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 ■ Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5 ■ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

6 ■ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 23 mai 2023


Emile COHEN
Expert - Comptable
Commissaire aux Comptes
5, Rue des Bruyères - 93260 LES LILAS
Tél. 01 55 82 16 80 - Fax 01 55 82 16 90
SIREN 377 798 319 - NAF 741 C

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	6 256	4 769	1 488	0,62	1 297	0,51
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	80		80	0,03	80	0,03
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	1 400		1 400	0,58	1 400	0,55
Autres immobilisations financières	40		40	0,02	40	0,02
TOTAL (I)	7 776	4 769	3 008	1,25	2 817	1,10
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	11 170		11 170	4,86	18 357	7,17
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	27 000		27 000	11,25	32 675	12,84
Valeurs mobilières de placement	15		15	0,01	15	0,01
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	186 297		186 297	77,66	191 491	74,81
Charges constatées d'avance	12 404		12 404	5,17	10 420	4,07
TOTAL (II)	236 886		236 886	98,75	253 159	98,90
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	244 662	4 769	239 894	100,00	255 976	100,00

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	1 500	0,63	1 500	0,59
Report à nouveau	121 984	50,85	107 879	42,14
Résultat de l'exercice	27 244	11,36	14 105	5,51
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	150 728	62,83	123 484	48,24
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIES				
. Sur subventions de fonctionnement	43 668	18,20	58 962	23,03
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)	43 668	18,20	58 962	23,03
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	11 654	4,86	9 282	3,63
Autres	6 508	2,71	1 914	0,75
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	27 337	11,40	62 333	24,35
TOTAL(IV)	45 498	18,97	73 529	28,72
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	239 894	100,00	255 976	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services	228		228	100,00	685	100,00	-457	-66,71	
Montants nets produits d'expl.	228		228	100,00	685	100,00	-457	-66,71	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			260 592	N/S	237 114	N/S	23 478	9,90	
Cotisations			105 902	N/S	58 516	N/S	47 386	80,98	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			15 294	N/S			15 294	N/S	
Autres produits			807	353,95	2	0,29	805	N/S	
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges			25	10,96			25	N/S	
Sous-total des autres produits d'exploitation			382 621	N/S	295 632	N/S	86 989	29,42	
Total des produits d'exploitation (I)			382 850	N/S	296 317	N/S	86 533	29,20	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			1 167	511,84	450	65,69	717	159,33	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change			186	81,58			186	N/S	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			1 353	593,42	450	65,69	903	200,67	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion									
Sur opérations en capital					50	7,30	-50	-100,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)					50	7,30	-50	-100,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			384 203	N/S	296 817	N/S	87 386	29,44	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL			384 203	N/S	296 817	N/S	87 386	29,44	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises									
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			65 191	N/S	74 602	N/S	-9 411	-12,60	
Services extérieurs			62 758	N/S	10 531	N/S	52 227	495,94	
Autres services extérieurs			192 018	N/S	109 505	N/S	82 513	75,35	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 765	774,12	857	125,11	908	105,95	
Salaires et traitements			24 965	N/S	34 216	N/S	-9 251	-27,03	
Charges sociales			8 354	N/S	9 288	N/S	-934	-10,05	
Autres charges de personnel			172	75,44			172	N/S	
Subventions accordées par l'association									

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	813	356,58	475	69,34	338	71,16
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
. Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			40 799	N/S	-40 799	-100,00
Autres charges	898	393,86	423	61,75	475	112,29
Total des charges d'exploitation (I)	356 935	N/S	280 696	N/S	76 239	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIÈRES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change			0	0,00		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)			0	0,00		
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion			2 000	291,97	-2 000	-100,00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)			2 000	291,97	-2 000	-100,00
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	24	10,53	15	2,19	9	60,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	356 959	N/S	282 711	N/S	74 248	26,26
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	27 244	N/S	14 105	N/S	13 139	93,15
TOTAL GENERAL	384 203	N/S	296 817	N/S	87 386	29,44

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat	463 247		395 764			
Prestations en nature	152 605					
Dons en nature						
TOTAL	615 852		395 764			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services	152 605		52 425			
Prestations						
Personnel bénévole	463 247		343 340			
TOTAL	615 852		395 765			

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 239 894 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 27 243,81 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/05/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A compter du 1er janvier 2020, nous avons appliqué le nouveau plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Subventions d'exploitation :

Le poste du compte de résultat « Subventions d'exploitation » enregistre les produits relatifs aux conventions dont la subvention signée avec des organismes et établissements publics et privés dans le cadre de la mise en œuvre des actions organisées ou coorganisées par l'Association.

Les actions concernées sont réalisées sur un ou plusieurs exercices.

En application du principe d'indépendance des exercices, certaines des subventions signées entraînent la comptabilisation de produits à recevoir et de produits constatés à la date d'inventaire.

L'évaluation des produits constatés d'avance pour chaque convention signée concernant plusieurs exercices tient compte d'une approche multi critères comprenant notamment :

- La période couverte par la subvention accordée,
- Le processus de versement de cette subvention,
- Les charges constatées analytiquement dans les comptes des actions concernées

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 7 776

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 252	1 004		6 256
Immobilisations financières	1 520			1 520
TOTAL	6 772	1 004		7 776

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 4 769

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 955	813		4 769
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 955	813		4 769

3.1.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat.bureau & informa	6 256	4 769	1 488	de 3 à 5 ans
TOTAL	6 256	4 769	1 488	

3.2 - Etat des créances = 52 014

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 440		1 440
Actif circulant & charges d'avance	50 574	50 574	
TOTAL	52 014	50 574	1 440

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 500

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	500
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	500

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Charges constatées d'avance = 12 404

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 45 498

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	11 654	11 654		
Dettes fiscales & sociales	3 656	3 656		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 852	2 852		
Produits constatés d'avance	27 337	27 337		
TOTAL	45 498	45 498		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 7 381

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 938
Dettes fiscales & sociales	1 443
Autres dettes	
TOTAL	7 381

4.3 - Produits constatés d'avance = 27 337

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 228

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Produits des activités annexes	228	100,00 %
TOTAL	228	100,00 %

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)**5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Total CVN 2022 : 615 852€ dont 463 247€ de bénévolat et 152 605€ de mise à disposition

Contributions générales non liées à une action : 615 852€ dont 152 605€ de mise à disposition et 463 247€ de bénévolat

Transversal : Total 76 488€ dont 76 488€ de mise à disposition

ITYM : Total 5 217€ dont 5 217€ de bénévolat

RJM : Total 39 474€ dont 6 400€ de mise à disposition et 33 074€ de bénévolat

TFJM : Total 118 463€ dont 36 000€ de mise à disposition et 82 463€ de bénévolat

Maths C2+ : Total 1 448€ dont 1 448€ de bénévolat

Actions internationales : Total 48 116€ dont 3 609€ de mise à disposition et 44 508€ de bénévolat

Alkindi : Total 19 495€ dont 261€ de mise à disposition et 19 234€ de bénévolat

Olympiques : Total 179 324€ dont 179 324€ de bénévolat

Salon : Total 125 657€ dont 29 807€ de mise à disposition et 95 850€ de bénévolat

Parlons Maths : Total 2 168€ dont 40€ de mise à disposition et 2 128€ de bénévolat

La valorisation de l'ensemble des contributions volontaires en nature montre une croissance pour atteindre 615 k€ contre 395 k€ en 2021.

Des écarts significatifs pour certaines actions.

- Une nouvelle personne mise à disposition dans le cadre des partenariats sous forme de mécénat de compétences est intégrée depuis fin 2021. La mise à disposition dans ce cadre du mécénat de compétences a davantage porté sur l'organisation du Salon et sur les activités administratives et financières transversales de l'association.

- L'effet volume et le retour des actions en présentiel expliquent majoritairement la croissance du recours aux bénévoles : davantage de RJMI, finale en présentiel pour le TFJM.

Le montant total valorisé en EUR des Contributions Volontaires en Nature sont supérieures au montant total du bilan financier. Ainsi pour 1 € de subvention obtenue, ont été ou mobilisées l'équivalent de 1,60 € de ressources bénévoles ou mises à disposition.

Les activités d'Animath les plus concernées par les CVN en 2022 sont les activités olympiques et le TFJM à la fois en termes de préparation des épreuves, de leurs suivis et leurs corrections. Ces deux ensembles d'actions représentent 50% du montant total estimé de CVN pour Animath

Sur le plan méthodologique, pour chacune des actions, toutes les contributions volontaires en nature (mise à disposition, bénévolat etc..) ont été détaillées par nature et par type de contribution. Certaines contributions sont globales comme par exemple, la mise à disposition de locaux par l'IHP.

Pour les contributions par action, les informations ont été collectées auprès des personnes impliquées sur le terrain. L'essentiel des CVN correspondent à des tâches renouvelées chaque année dont les caractéristiques changent peu d'une année à l'autre : coordination des actions, préparation du contenu des actions (formalisation des exercices, préparation des stages, &). Ces charges sont donc globalement fixes pour un type d'action. Dans ce contexte, les évolutions du montant global des CVN sont principalement liées soit à l'intégration de nouvelles actions comme par exemple l'action Parlons maths en 2021 ou bien l'impact de l'évolution du nombre d'occurrences pour une action comme par exemple l'évolution du nombre de tournois (nombre de tournois TFJM régionaux, &) l'évolution du nombre de stages (nombre de RJMI, &) ou encore l'évolution du nombre de copies à corriger pour les préparations olympiques.

La valorisation en euros est basée sur une grille de « salaire brut » chargé décomposée en quatre niveaux correspondant à la séniorité des bénévoles impliqués dans ces tâches.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	4 320
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	4 320

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet EXCLEA - Cabinet Carré et Associés, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par Association ANIMATH,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2022 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	268 674
Chiffre d'affaires hors taxes	228
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	27 244

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour EXCLEA - Cabinet Carré et Associés
Fait à SAINT-MANDE le 16/02/2023

Annexe 4
Planches de présentation diffusées pendant la séance